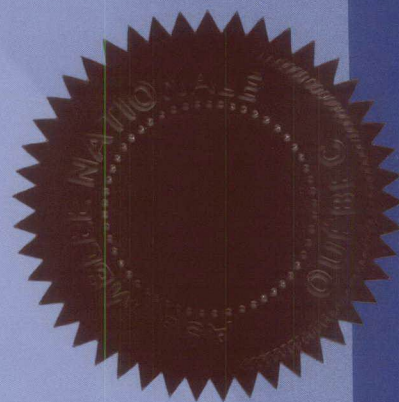


Mai 2006

ASSEMBLÉE NATIONALE

no 801-20061208

RAPPORT ANNUEL 2005-2006



Ordre des techniciennes
et techniciens dentaires
du Québec

www.ottdq.com



	Page
Lettres de présentation	3
Rapport du président 2005-2006	4
Répartition régionale des membres du Bureau	7
Liste des principales résolutions adoptées par le Bureau en 2005-2006	8
RAPPORT DES COMITÉS :	
• Directeur de laboratoires	10
• Vision d'avenir de la profession	10
• Discipline	10
• Finances et Régie interne	11
• Communications	11
• Formation continue	11
• Formation	13
• Inspection professionnelle	13
• Normes d'équivalences	14
• Révisions des plaintes	14
• Syndic	15
• Pratique de société en nom collectif	15
Tableau des membres	16
États financiers au 31 mars 2006	17

Québec, mai 2006

M. Michel Bissonnet

Président de L'Assemblée
nationale

Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M^e Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, mai 2006

Me Yvon Marcoux

Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles

Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur Le Ministre,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.

Montréal, mai 2006

M. Gaëtan Lemoyne

Président

Office des professions du
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.



J' ai le plaisir de vous présenter mon rapport annuel, qui coïncide avec la fin du plan d'action 2003-2006 de même que le bilan des réalisations.

DIRECTORAT DE LABORATOIRE DE PROTHÈSE DENTAIRE

Le règlement a été adopté le 20 février 2003 et depuis, l'OTTDQ a émis quelque deux cent quatre-vingt-quinze (295) permis. L'Ordre a par la suite élaboré et mis en place une campagne de sensibilisation auprès des différents intervenants du secteur dentaire afin de bien expliquer les responsabilités découlant de la Loi et de nous assurer que les dentistes et les denturologistes soient bien au fait du nouveau contexte de la pratique professionnelle.

Nos protocoles d'inspection professionnelle ont dû être revus et adaptés pour couvrir tous les aspects du règlement. La majorité des détenteurs de permis ont fait l'objet d'une inspection professionnelle.

FORMATION

S'il y a un volet important en matière de protection du public, c'est bien celui du maintien de la compétence professionnelle. Les membres du Bureau s'étaient fixé deux objectifs principaux :

1. Faire en sorte que la profession soit reconnue pour la qualité et la pertinence de la formation de ses membres.
2. Assurer le maintien d'une pratique professionnelle de qualité.

Pour ce faire, nous avons confié au comité de Formation où siègent des représentants du ministère de l'Éducation, du Collège Édouard-Montpetit et de l'Ordre, le mandat de regarder les objectifs et les contenus du programme de techniques dentaires pour nous assurer qu'il réponde toujours au contexte de notre pratique professionnelle et de faire des recommandations, le cas échéant.

Nous avons également élaboré une entente avec le Collège Édouard-Montpetit et lui avons confié le mandat de mettre en place un programme de formation continue adopté à nos besoins.

Comme vous pouvez le constater, nos efforts ont porté des fruits, car de plus en plus de formations de qualité sont offertes. Je remercie sincèrement tous les intervenants dans ce dossier. Il nous reste maintenant à mettre en place des mécanismes pour les rendre plus accessibles en régions.

RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Toutes les actions entreprises en matière de mise à jour de nos connaissances servent à promouvoir l'image du technicien dentaire et favorisent l'appréciation spontanée de la profession.

Nous avons participé à plusieurs événements afin de bien faire connaître la profession de technicien dentaire. Nous avons également poursuivi notre démarche auprès de l'Office des professions, dans le but de réserver le titre de prothésiste dentaire aux membres de l'Ordre.

Nous nous sommes assurés que le technicien dentaire maintienne sa place dans le secteur de la santé dentaire et qu'il assume son rôle de protection du public.

C'est donc en tenant compte de ce que nous avons accompli dans le cadre du plan d'action 2003-2006, et sur les constats de la situation actuelle, que les membres du Bureau ont adopté un nouveau plan stratégique pour les années 2006 à 2009. Les constats étant :

- Une belle évolution de l'Ordre
- L'émergence de nouveaux besoins de la population
- L'évolution des technologies
- Les impacts démographiques

Voici les principaux objectifs retenus par les membres du Bureau dans le cadre du plan d'action 2006-2009 :

- **Point de mire sur la mission de l'Ordre :**
Tout centrer sur la mission et les rôles de l'Ordre en priorisant les activités en lien avec la protection du public.
- **Formation initiale et continue :**
Faciliter la pleine contribution des membres de l'Ordre à l'évolution des soins dentaires et à l'adaptation de leurs compétences.
- **Communication :**
Communiquer de façon proactive et efficace avec les différents intervenants.
- **Leadership :**
Exercer notre rôle en étant un partenaire crédible et incontournable sur les dossiers liés à notre mission de protection du public.

Pour atteindre ces objectifs, nous comptons sur votre soutien et ensemble nous contribuerons à améliorer la qualité de la santé dentaire.

L'ORDONNANCE

La Loi des dentistes (L.R.Q.C. D-3, a.19, par. c), habilite ces derniers à fournir des ordonnances concernant les médicaments, les appareils ou les traitements selon un protocole.

Après plusieurs recommandations du comité d'inspection professionnelle, j'ai rencontré le président de l'Ordre des dentistes du Québec afin de le sensibiliser à certaines irrégularités constatées lors de nos visites. En effet, des dentistes ne suivent pas le protocole décrit dans leur règlement et ne signent pas leurs ordonnances. Une telle façon de faire peut cacher une pratique illégale. Il est donc important que la prescription soit signée accompagnée du numéro de pratique du professionnel au même titre que l'ordonnance d'un médicament.

J'ai également discuté avec le Dr. Salois de notre devoir de redonner les lettres de noblesse à l'ordonnance en santé dentaire. Cet acte réservé ne doit pas être pris à la légère et doit être conforme au règlement en vigueur, afin que nous puissions assurer la protection du public. L'ordonnance, lorsqu'il s'agit de la santé, doit être confiée à un professionnel pour sa réalisation. On le constate de façon générale, dans le domaine de la santé, médecins vs pharmaciens, en optique, optométristes vs opticiens d'ordonnances, la même pratique doit s'appliquer en santé dentaire, dentistes vs techniciens dentaires.

Dans le contexte actuel de mondialisation, nous devons intervenir afin que notre pratique professionnelle soit respectée et que l'ordonnance en dentisterie ne devienne pas qu'une simple commande que l'on peut envoyer partout dans le monde, et pire encore à une compagnie manufacturière ou distributrice de produits dentaires. En tolérant une telle pratique, nous manquerions à notre engagement auprès de la population et du gouvernement d'assurer la protection du public. Nous serons proactifs et travaillerons de concert avec tous les intervenants dans ce dossier de la plus haute importance pour la profession.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les représentants du College of Dental Technologists of Alberta ont présenté les documents qui confirment le rôle du Collège en matière de réglementation, qui attestent que la formation des membres est évaluée et qu'ils possèdent les éléments de compétences décrites dans l'entente de mobilité. J'ai donc signé au nom de l'Ordre le protocole de mobilité avec le Collège de l'Alberta.

SECTEUR DE LA SANTÉ DENTAIRE

Dans le cadre de la réforme du Code des professions, et afin de moderniser la pratique en santé dentaire, un comité d'experts a été formé par l'Office des professions. Ce dernier a pour mandat de recommander à l'Office les modifications qui s'imposent. Nous avons proposé les noms de deux représentants, Mme Yolande Pinard et M. Michel Morriset. Ils représenteront l'Ordre lors de discussions portant sur la fabrication commerciale de prothèses dentaires. Nous défendons le fait que les techniciens dentaires ont la formation et la compétence reconnues et qu'ils sont les professionnels responsables de la fabrication des prothèses dentaires sous ordonnance.

RÈGLEMENT DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Conformément au règlement du directeur de laboratoire de prothèses dentaires, nous avons élaboré un projet de règlement sur la formation continue obligatoire pour les détenteurs de permis. Ce projet a été transmis à l'Office des professions pour étude, et il vous sera soumis par la suite pour commentaires.

MODIFICATION DU CODE DES PROFESSIONS

Nous avons participé à la consultation de l'Office des professions du Québec concernant la modification du Code des Professions qui, selon le plan d'action ministériel, a pour but d'alléger le processus lié aux responsabilités et fonctions des Ordres et d'améliorer certains aspects des mécanismes de contrôle de la profession. Ces modifications doivent tenir compte de l'évolution du système en ce qui a trait particulièrement à :

- La protection du public
- L'accès à la justice
- L'intégration des immigrants
- L'éthique dans les relations commerciales
- Le calcul du financement de l'OPQ

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'intégration des personnes immigrantes, les ordres en assemblée au sein du Conseil interprofessionnel du Québec

- déclarent qu'ils adhèrent aux principes présentés dans le document intitulé : Principes en matières de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation hors Québec.

- s'engagent à faire, au plus tard le 31 mars 2007, l'autoévaluation de leurs pratiques en matières de reconnaissance d'une équivalence au regard de ces principes. Et, suivant un soutien financier adéquat de l'État québécois de qui relève principalement le mandat d'intégration des personnes immigrantes, s'engagent à analyser les besoins et à déterminer dans un délai raisonnable, des mesures d'adaptation de leurs pratiques à la réalité de l'immigration.

- s'engagent à faire état des actions qu'ils entendent prendre à la suite de la démarche et à présenter aux autorités publiques compétentes des devis pour les actions qui requièrent du financement de leur part. Une somme de 4 millions de dollars a été prévue à cet effet dans le budget du gouvernement pour l'année 2006-2007.

Comme vous êtes à même de le constater, le système professionnel, dont l'Ordre fait partie, est de plus en plus proactif et le sera encore dans les années à venir, car tous ensemble nous avons à cœur d'assurer la protection du public.

En terminant, je vous remercie tous, ainsi que les membres du Bureau et le personnel administratif à l'Ordre pour votre soutien et votre intégrité.



Raymond Haché, t.d.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES DU BUREAU

Administratrices et administrateurs élus	Raymond Haché, t.d., président	Ouest (16)
	Guylaine Gagnon, t.d., vice-présidente	Est (03)
	Denis Thériault, t.d., trésorier	Ouest (06)
	Éric Choquette, t.d.	Ouest (16)
	Hélène Fillion, t.d.	Ouest (16)
	André Mercier, t.d.	Ouest (06)

Administratrices nommées par l'Office des professions	Lise Gauthier
	Me Marie-Claude Rioux

Personnel permanent pour l'année 2005-2006 Pageau Goyette et associés

Directrice générale et secrétaire	Linda Carbone, caé
Adjointe administrative	Sylvie Roberge
Service aux membres	Teresa Carvalho Micheline Lalande
Comptabilité	Diane Dulong
Réception	Thérèse Chassé

Liste des réunions du Bureau

7 juin 2005

24 septembre 2005

6 décembre 2005

21 février 2006

Une assemblée générale annuelle s'est tenue au palais des congrès de Montréal le jeudi 25 août 2005.

Le Bureau n'a tenu aucune assemblée spéciale.

LISTE DES PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU EN 2005-2006

- Adoption du rapport annuel 2004-2005.
- Nomination du vérificateur pour les états financiers 2005-2006.
- Renouvellement de l'assurance responsabilité professionnelle des membres avec La Capitale aux mêmes termes et conditions.
- Nomination de Me Marie-Claude Rioux au comité de révision des plaintes.
- Nomination de Jean Labelle, t.d. au comité d'inspection professionnelle.
- Nomination de Émilie Brulé, t.d. au sein du comité de formation continue.
- Nomination de Denis Thériault, t.d. au comité de promotion et journées dentaires.
- Nomination de Julie Jacob, t.d. au sein du comité de révision des plaintes.
- Nomination de Éric Choquette, t.d. au comité de formation.
- Nomination de Guylaine Gagnon, t.d. au comité de formation.
- Nomination de Me Marie-Claude Rioux au comité sur la pratique de société en nom collectif.
- Nomination de Raymond Haché comme représentant de l'OTTDQ au CIQ.
- Nomination de Denis Thériault et Éric Choquette comme substituts du président de l'OTTDQ au CIQ.
- Adoption des mandats des comités et de leur composition pour 2005-2006.
- Signature de l'entente de mobilité réciproque de la main-d'œuvre avec le College of Dental Technologists of Alberta.
- Adoption d'une politique de remboursement de permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires dans le cas d'annulation volontaire du permis où un frais d'administration de 100 \$ sera prélevé et le remboursement effectué au prorata de la durée restante du permis. Dans tout autre cas, il n'y aura pas de remboursement.
- Adoption d'une politique de frais de réinscription au Tableau de l'Ordre. Il n'y a pas de frais de réintégration et le membre paie la cotisation pour l'année complète lorsqu'un membre réintègre dans l'année de renouvellement. Si la réintégration s'effectue après l'année courante, les frais de réintégration s'appliquent et la cotisation est calculée au prorata de l'année en cours.
- Adoption d'une politique de frais de pénalité de 25 \$ pour paiement en retard de la cotisation, de frais de 25 \$ pour étalement de paiement sur trois mois consécutifs et de frais de pénalité de 25 \$ pour paiement en retard du permis de directorat de prothèses dentaires (sous réserve de l'obtention d'un avis légal à compter du 1er avril 2007).
- Nomination de M. Russel Théorêt au Prix Mérite du CIQ 2006.
- Adoption du plan stratégique 2006-2009.
- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2006-2007.

RAPPORT DES COMITÉS

DIRECTORAT DE LABORATOIRE

Membres du comité

Responsable
Raymond Haché, t.d.

Guyline Gagnon, t.d.
Denis Thériault, t.d.
Linda Carbone, caé

Mandat

Vérifier la conformité des demandes de permis de directorat pour approbation par le Bureau. Assurer le respect du règlement. Effectuer les suivis de dénonciation de pratique illégale.

Nombre de réunions : 4

Rapport

L'année 2005 représentait la troisième année d'application de la Loi sur le directorat de laboratoires de prothèses dentaires. L'Ordre a reconduit 261 permis et en a approuvé 14 nouveaux dont 2 à pratique limitée.

Un projet de règlement de formation continue obligatoire pour les titulaires de permis de directorat a été élaboré et soumis à l'Office des professions du Québec, conformément à l'article 10 du règlement sur le permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires.

VISION D'AVENIR DE LA PROFESSION

Membres du comité

Responsable
Raymond Haché, t.d.

Hélène Filion, t.d.
Linda Carbone, caé

Mandat

Déterminer les principaux enjeux relatifs au développement de la profession et définir des solutions susceptibles de relever les défis de l'avenir par une planification stratégique appropriée.

Nombre de réunion : 1

Rapport

Le Bureau a tenu une session de planification stratégique à l'automne 2005 et a déposé un plan d'action pour la période 2006 à 2009.

DISCIPLINE

Membres du comité

Responsable
Me Jacques Lamoureux,
avocat

Georges Tschlis, t.d.
Marc Desjardins, t.d.
Réjean Brulé, t.d.
Linda Carbone, secrétaire

Mandat

Recevoir et traiter toute plainte formulée contre un professionnel, membre de l'Ordre ou qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction commise aux dispositions du Code des professions, de la Loi constituant l'Ordre ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi constitutive, durant l'exercice de sa profession.

Nombre de réunion : 0

Rapport

Le comité de Discipline a été saisi d'une plainte au cours de l'exercice 2005-2006 qui sera entendue sous peu.

FINANCES ET RÉGIE INTERNE

Membres du comité

Responsable
Raymond Haché, t.d.

Denis Thériault, t.d.

Linda Carbone, caé

Mandat

Préparer les prévisions budgétaires pour adoption par le Bureau et en assurer le suivi. Négocier les ententes de gestion avec la firme mandatée pour l'administration. Informer le Bureau des modifications à apporter au budget.

Nombre de réunions : 3

Rapport

Tel que dicté par son mandat, le comité a effectué son travail de surveillance et d'analyse financière de l'Ordre. Ainsi, les états financiers, les prévisions budgétaires et les négociations de l'entente de gestion ont été réalisés normalement.

COMMUNICATIONS

Membres du comité

Responsable
Hélène Filion, t.d.

Lise Gauthier

Chucri Chemali, t.d.

Guylaine Gagnon, t.d.

Mandat

Diffuser le plus efficacement possible toutes les informations pertinentes aux membres de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec par le biais d'un bulletin trimestriel. Établir un lien fonctionnel entre le milieu dentaire québécois et tous les professionnels de l'OTTDQ par l'élaboration et la distribution d'un répertoire des membres. Augmenter le rayonnement de notre profession par l'utilisation de notre site Internet.

Nombre de réunion : 0

Rapport

Le bulletin *Un Peu d'Ordre* constitue notre moyen clé pour atteindre tous les membres de l'OTTDQ. Des changements sont à l'étude en ce qui concerne son contenu ainsi que sa présentation. Le répertoire des membres de l'Ordre a de nouveau été fourni à tous les dentistes dans le but de promouvoir ses membres. Le site Internet de l'Ordre demeure un excellent moyen d'obtenir des informations pour quiconque le consulte.

FORMATION CONTINUE

Membres du comité

Responsable
Éric Choquette t.d.

Guylaine Gagnon, t.d.

Julie Jacob, t.d.

Stéphan Provencher, t.d.

Émilie Brulé, t.d.

Mandat

Assister les membres de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec ainsi que les titulaires de permis de directeur de laboratoires dans leur perfectionnement professionnel par la présentation de conférences et de cours adaptés à leur réalité et aux exigences d'aujourd'hui.

Nombre de réunions : 4

Rapport

L'année 2005-2006 a vu l'instauration du volet 2, soit la formation fondamentale. Des formations portant, entre autres, sur les pièces squelettiques et la photographie dentaire ont été proposées aux membres et non-membres.

L'année 2006-2007 se verra également enrichie par des formations de base axées autant sur les différents procédés techniques que sur tout autre sujet jugé pertinent pour les techniciens dentaires. De plus, nous veillerons à offrir une variété de formations à nos collègues résidant à l'extérieur de la région de Montréal.

Les formations ont été offertes aux titulaires de permis de directeur non-membres et au personnel auxiliaire moyennant des frais de participation.

Dans le cadre du volet 1 (formation sur les nouveautés techniques et technologiques), plusieurs formations ont été organisées en collaboration avec des firmes privées. C'est la compagnie subventionnaire qui a fourni le conférencier ainsi que le contenu de cours, les matériaux ou équipements spécialisés. L'OTTDQ, en collaboration avec le Collège Édouard Montpetit, a permis la tenue des conférences dans un amphithéâtre du CEM et des ateliers pratiques dans les laboratoires du département de techniques dentaires.

Voici un résumé des formations présentées au cours de la dernière année :

23 avril 2005 à Longueuil
avec la compagnie Nobel Biocare
Formateur : Stéphan Provencher, t.d.
La céramique Rondo Zirconia

29 avril 2005 à Québec
Centre de formation en dentisterie de Québec
Formateurs : Docteurs Domenico Morielli
et Jean Al-Fata
La chirurgie implantaire en direct

28 mai 2005 à Longueuil
avec la compagnie Nobel Biocare
Formateur : Stéphan Provencher, t.d.
La céramique Rondo Zirconia

18 juin 2005 à Longueuil
avec la compagnie Nobel Biocare
Formateur : Stéphan Provencher, t.d.
La céramique Rondo Zirconia (anglais)

22 et 23 août 2005 à Longueuil
en collaboration avec la firme allemande Wieland
Formateur : Dominique Vinci
La céramique Allux

23 août 2005 à Longueuil
en collaboration avec la firme allemande Wieland
Formateur : Dominique Vinci
L'approche esthétique en restauration sur implants

30 octobre 2005 à Longueuil
en collaboration avec le distributeur canadien
Nordenta
Formateur : Christian Ferrari
Formes et couleurs : méthode de stratification

5 novembre 2005 à Québec
avec la compagnie Nobel Biocare
Formateur : Stéphan Provencher, t.d.
La céramique Rondo Zirconia

16 novembre 2005 à Québec
Formateur : Charles Carrier, t.d.
Cours d'Initiation au contexte légal du directeur de
laboratoire de prothèses dentaires

25 novembre 2005 à Longueuil
en collaboration avec Vident Canada
Conférencier / animateur : Jean Compagna, t.d.
La céramo-céramique Vita VM 13

12 janvier 2006 à Longueuil
en collaboration avec la compagnie Debar Gold
Formateur : M. Zsolt Csillag
Le primotec Phaser MX1 : Soudure ou brasure

24 février 2006 à Longueuil
Formateur : Julie Jacob, t.d.
Analyse de modèles et dessin de pièces
squelettiques en prothèses partielles amovibles.

16 mars 2006 à Longueuil
en collaboration avec la compagnie Dentaurum
Canada Inc.
Formateur : Sourena Ghandehari, t.d.
Introduction à la soudure au laser

FORMATION

Membres du comité

Responsable

Éric Choquette t.d.

Gylaine Gagnon t.d.

Stéphan Provencher, t.d. (CEM)

Pierre Brazé (CEM)

Ghislaine Timmons-Plamondon
(Ministère de l'Éducation)

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des techniciennes et techniciens dentaires.

Nombre de réunion : 1

Rapport

Le comité a sensibilisé le ministère de l'Éducation au besoin pressant de moderniser les équipements du département des techniques dentaires du Collège Édouard Montpetit afin d'assurer la qualité de la formation.

À la suite de la demande du comité auprès du ministère de l'Éducation de faire changer le titre du programme pour *Programme de techniques de prothèses dentaires*, le Ministère a commandé une enquête auprès d'employeurs, de professionnels de l'enseignement, d'étudiants et de représentants de la main-d'œuvre en technique dentaire afin de justifier la pertinence du changement.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

Responsable

Jean-Yves Labrosse, t.d.

Albéni Doiron, t.d.

Nathalie Ruel, t.d.

Jean Labelle, t.d.

Linda Carbone, caé

Mandat

Voir à l'application du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession mis à jour par le comité d'inspection. Procéder, si nécessaire, à une enquête sur la compétence professionnelle d'un membre. Participer aux différentes activités d'actualisation ou aux réunions organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec.

Nombre de réunions : 2

Rapport

Quatre-vingt-quinze inspections ont été effectuées auprès des membres et titulaires de permis de directeur de laboratoire. Parmi les titulaires de permis de directeur inspectés, 83 étaient membres en règle de l'OTTDQ et 12 détenaient un permis selon la clause des droits acquis.

Le comité a poursuivi les travaux d'actualisation des procédures d'inspections.

L'objectif premier du CIP est de visiter 20 % des membres annuellement. Pour l'exercice 2005-2006, 19,25 % des membres ont été inspectés.

Le deuxième objectif du CIP était de visiter tous les titulaires de permis émis selon la clause des droits acquis. À ce jour, 96 % des titulaires de permis ont fait l'objet d'une inspection professionnelle.

Les inspections ont porté principalement sur la tenue de dossier, l'asepsie, la connaissance du Code des professions, l'assurance responsabilité professionnelle obligatoire pour les non-membres, le port du titre et l'utilisation du logo de l'Ordre et la détention d'un permis de directeur de laboratoire, le cas échéant.

Le comité a entamé les travaux en vue de l'élaboration d'un protocole d'inspection de la qualité de fabrication de prothèses dentaires.

À la suite d'une consultation auprès du conseiller juridique de l'Ordre, le comité a émis une directive quant à l'utilisation du titre de spécialiste et des termes en découlant.

Le comité n'a procédé à aucune demande d'enquête particulière.

NORMES D'ÉQUIVALENCES

Membres du comité

Responsable

Charles Carrier, t.d.

Jean-Luc Beaulieu, t.d.

Stéphan Provencher, t.d.

Linda Carbone, caé

Mandat

Étudier les demandes d'intégration pour les candidats possédant un diplôme décerné hors Québec et recommander les candidatures au Bureau pour fins d'intégration à la suite de l'évaluation de leurs compétences.

Nombre de réunion : 1

Rapport

Au cours de l'année 2005-2006, le comité des Normes d'équivalences a fait l'étude de 13 dossiers. Onze candidats ont été invités à intégrer l'Ordre et un candidat a été invité aux examens 2006.

Pendant l'année 2005, 2 candidats se sont inscrits aux examens théoriques. Un seul candidat a réussi tous les examens. Onze candidats ont intégré l'Ordre en 2005-2006 à la suite des recommandations du comité.

RÉVISIONS DES PLAINTES

Membres du comité

Responsable

Réjean Brulé, t.d.

Stéphan Provencher, t.d.

Russell Théorêt, t.d.

Julie Jacob, t.d.

Me Marie-Claude Rioux

Mandat

Donner à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte. (L.R.Q., chapitre C-26, art. 123.3)

Nombre de réunion : 0

Rapport

Le comité de révision des plaintes n'ayant reçu aucune plainte au cours de l'exercice 2005-2006, il n'a tenu aucune réunion.

SYNDIC

Syndic

Alfred Guirguis, t.d.

Rapport

Nombre de réunions : 5

Plaintes reçues : 6

Syndic adjoint

Joanne Goudreault, t.d.

Plaintes portées devant le comité de discipline : 1

Dossiers en cours : 1

Différend soumis à la conciliation ou à l'arbitrage : 3

Une plainte a fait l'objet d'une enquête en raison d'une allégation de faute professionnelle. Aucune faute professionnelle n'a été retenue par le bureau du syndic.

Des plaintes ont été réglées en conciliation; les plaintes ont donc été retirées et les dossiers ont été fermés.

À la suite d'une plainte déposée par le syndic devant le comité de discipline, l'intimé a plaidé coupable à un chef d'accusation de pratique illégale, ayant permis que soit exploité un laboratoire dentaire, sans que ces activités ne soient dirigées par une personne titulaire d'un permis de laboratoire de prothèses dentaires.

Une autre plainte déposée par le syndic au comité de discipline est présentement en cours de procédure pour pratique illégale.

PRATIQUE DE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Membres du comité

Responsable

Denis Thériault, t.d.

André Mercier, t.d.

Me Marie-Claude Rioux

Linda Carbone, caé

Mandat :

À la suite de l'adoption de la loi 169 sur l'exercice d'une profession en société en juin 2001, ce comité a été formé pour évaluer les répercussions de cette loi pour les membres de l'OTTDQ et élaborer, le cas échéant, un règlement qui permettra ou non à ses membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) ou d'une société par actions (SPA) constituée à cette fin.

Nombre de réunion : 1

Rapport :

Le comité s'est réuni pour élaborer un projet de règlement. Ce projet sera soumis à l'Office des professions au cours de l'exercice 2006-2007.

TABLEAU DES MEMBRES

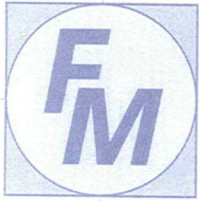
Nombre de membres au 31 mars 2005	416
Nombre de membres au 31 mars 2006	428
• Intégrations	29
• Réintégrations	8
• Radiations	17
• Décès	0
Nombre de membres selon les catégories	
• membres actifs	399
• membres non actifs	9
• membres nouvellement diplômés	15
• membres honoraires	5
• adhérents retraités	2
• adhérents étudiants	79
Nombre de membres par région	
• Région de l'Est	88
• Région de l'Ouest	326
• Autres régions	14
Montants des cotisations, selon les catégories	
• Membres actifs	345 \$
• Membres non actifs	115 \$ (1/3 de la cotisation)
• membres nouvellement diplômés	65 \$
• membres honoraires	sans frais
• adhérents retraités	52 \$
• adhérents étudiants	sans frais

La cotisation annuelle est payable le 1er avril de chaque année

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2006

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du vérificateur	18
Résultats	19
Avoir des membres	20
Bilan	20
Flux de trésorerie	21
Notes complémentaires	22
Renseignements complémentaires	23



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
l'Ordre des techniciennes et techniciens
dentaires du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'avoir des membres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et l'évolution des liquidités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., CMA, M.Fisc.

Montréal, le 3 mai 2006

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Cotisations des membres	137 707 \$	132 524 \$
Directorat de laboratoire – permis	136 696	139 450
Examen et adhésion	14 662	6 955
Placement	6 860	4 627
Publication	1 131	1 547
Annuaire des membres	24 135	23 585
Subvention	30 049	---
Revenus divers	3 199	4 989
	354 439	313 677
CHARGES		
Frais d'administration (annexe 1)	192 263	157 982
Comités (annexe 2)	87 583	52 119
Directorat de laboratoire (annexe 3)	23 200	17 118
Examens	1 482	1 849
Recrutement	2 523	2 288
Assemblée annuelle	3 561	3 052
Assemblées du bureau	5 536	3 622
Annuaire	20 771	21 520
Divers	1 700	475
	338 619	260 025
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>15 820 \$</u>	<u>53 652 \$</u>

AVOIR DES MEMBRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	164 947 \$	111 295 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	15 820	53 652
SOLDE À LA FIN	<u>180 767 \$</u>	<u>164 947 \$</u>

BILAN

31 MARS 2006

ACTIF

COURT TERME

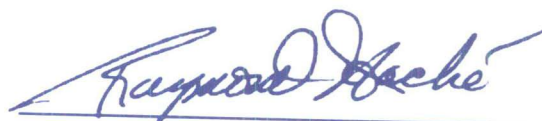
Encaisse et placements temporaires (note 3)	284 757 \$	248 468 \$
Débiteurs	7 055	10 034
Frais imputables au prochain exercice	5 531	6 590
	<u>297 343 \$</u>	265 092 \$

PASSIF

COURT TERME

Créditeurs et frais courus	42 409 \$	41 123 \$
Revenus perçus d'avance	57 290	59 022
Subvention à rembourser	16 877	---
	116 576	100 145
AVOIR DES MEMBRES	180 767	164 947
	<u>297 343 \$</u>	265 092 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Administrateurs



Raymond Haché, t.d.



Denis Thériault, t.d.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	15 820 \$	53 652 \$
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	2 979	3 045
Frais imputables au prochain exercice	1 059	(2 604)
Créditeurs et frais courus	1 286	(106)
Revenus perçus d'avance	(1 732)	37 590
Subvention à rembourser	16 877	---
	20 469	37 925
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	36 289	91 577
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	248 468	156 891
LIQUIDITÉS À LA FIN	<u>284 757 \$</u>	248 468 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2006

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2. RECONNAISSANCE DES REVENUS

Les revenus pour les permis de directeur de laboratoire sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le permis est émis.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Encaisse	77 379 \$	94 729 \$
Placements en obligation, ayant une juste valeur marchande de 209 895 \$ au 31 mars 2006	207 378	153 739
	<u>284 757 \$</u>	<u>248 468 \$</u>

4. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion échéant le 31 mars 2008.

Les versements exigibles sont de 101 000 \$ par année et ils s'élèveront à 202 000 \$ d'ici l'échéance.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires de gestion	101 000 \$	93 168 \$
Honoraires du président	43 411	23 076
Honoraires professionnels	1 308	925
Frais de bureau	8 998	5 103
Dons	2 000	1 600
Timbres et impression	3 171	2 992
Frais de représentation et déplacement	7 098	11 592
Télécommunications	2 689	2 534
Assurances	12 951	10 539
Taxes	2 255	1 872
Cotisation et abonnement	3 465	3 294
Intérêts et frais bancaires	3 917	1 287
	<u>192 263 \$</u>	157 982 \$
ANNEXE 2 – COMITÉS		
Publications	3 237 \$	4 854 \$
Formation continue	23 831	17 681
Inspection professionnelle	14 368	15 974
Syndic et discipline	4 582	7 751
Équivalence	425	3 624
Mobilité de la main d'oeuvre	30 049	1 785
Avenir de la profession	11 091	450
	<u>87 583 \$</u>	52 119 \$
ANNEXE 3 – DIRECTORAT DE LABORATOIRE		
Publicité et promotion	11 912 \$	--- \$
Honoraires professionnels	9 588	4 178
Frais de réunions	118	---
Déplacement	389	576
Timbres et impression	1 193	12 364
	<u>23 200 \$</u>	17 118 \$



Ordre des techniciennes et
techniciens dentaires du Québec

www.ottdq.com

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : (514) 282-3837
Télécopieur : (514) 844-7556
Courriel : ottdq@affaires